



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
du 27.10.2014 à 19 heures en Mairie**

**Désignation du secrétaire de séance : Mme Mariane
DOMEIZEL**

**Approbation du procès-verbal de la séance du
11.09.2014**

Le procès-verbal de la séance du 11.09.2014 est approuvé à l'unanimité

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour de la séance : l'annulation de la délibération n°069-14 en date du 10 juillet 2014 relative aux exercices aériens militaires sur le territoire de la commune de La Tour d'Aigues. La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Taxe d'aménagement - reconduction

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, a reconduit le taux de la taxe d'aménagement à 4.5 %. Cette délibération sera reconduite d'année en année sauf renonciation expresse.

2. Encaissement chèques sinistres

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI Albert

Le conseil municipal a décidé d'autoriser à l'unanimité, Monsieur le Maire à encaisser pour le compte de la commune l'indemnisation d'un sinistre relatif à un préjudice matériel (lampadaire accidenté chemin de Verdache) : deux chèques d'un montant de 1670.47 € et 275.00 € (franchise contractuelle reversée après aboutissement du recours)

**3. Participation frais de fonctionnement pour les élèves
scolarisés dans les établissements publics de
PERTUIS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de participer à hauteur de 930.92 € par élève, aux frais de fonctionnement pour deux élèves scolarisés en C.L.I.S. à Pertuis, dont la famille est domiciliée dans une autre commune, pour l'année 2014-2015.

4. Groupements de commandes

Rapporteur : Monsieur le Maire

- *Procédure de consultation pour la souscription des contrats d'assurances :*
coordonnateur COTELUB

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer avec COTELUB, coordonnateur-mandataire, une convention ayant pour objet une consultation visant à la souscription commune et individualisable de contrats relatifs aux « dommages aux biens et risques annexes », « responsabilité civile et risques annexes », « flotte automobile et risques annexes ».

- *Groupement de commande pour la passation d'un marché de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, de la réhabilitation du réseau d'assainissement et de l'aménagement de la rue du Docteur Medvedowsky :*

Le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention relative à un groupement de commande entre le Syndicat DURANCE LUBERON et la commune de la Tour d'Aigues, dont celle-ci sera le coordonnateur. Ce groupement de commande a pour objet le remplacement du réseau d'eau potable et la mise aux normes des regards de branchement au réseau d'assainissement dans le cadre de la rénovation projetée de la rue du Docteur Medvedowsky.

5. Demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels pour les projets d'investissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter l'aide des partenaires institutionnels privés et publics pour la réalisation des opérations d'investissement prévues au budget communal, notamment pour la rue du Parc et la rue du Docteur Medvedowsky.

Jean-François LOVISOLO, Maire